



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Plan d'actions de développement du canal de Bourgogne

Le canal de Bourgogne, qu'il soit support de fonctions écologiques, vecteur d'attractivité touristique ou encore de lien social, constitue pour les territoires qu'il traverse, un véritable maillon, dénominateur commun d'une identité territoriale. Pour autant, depuis plusieurs années, le canal de Bourgogne fait face à de nombreux défis : une baisse d'attractivité et du trafic fluvial, une prolifération des plantes aquatiques invasives, des conflits d'usages, une image dégradée, un vieillissement des infrastructures, des maisons éclésières vacantes, des berges en mauvais état ou encore un niveau de services en deçà des attentes des usagers...

Dans le cadre du protocole « Une ambition partagée pour le canal de Bourgogne » signé le 5 mai 2023 entre Voies Navigables de France (VNF) et Dijon métropole, les partenaires se sont engagés à élaborer un plan d'actions autour de la dynamisation et valorisation de cette voie d'eau et de ses abords sur le territoire métropolitain.

Cette mission a consisté en la réalisation de 2 études mises en œuvre en partenariat entre VNF et Dijon métropole :

- L'une sur l'élaboration du plan d'actions,
- L'autre sur la définition d'un programme d'aménagement des ports et haltes et intégré au plan d'actions.

Ces 2 études lancées en octobre 2023 ont été financées à parts égales entre Dijon Métropole et VNF.

Le présent plan d'actions est le fruit de plus de 2 années de travaux collaboratifs qui se sont déroulés en 3 temps :

- Octobre 2023 à Juin 2024 : réalisation d'un diagnostic

Pour réaliser l'état des lieux, l'ensemble des partenaires, usagers et acteurs socio-professionnels ont été sollicités à travers plusieurs dispositifs et outils : enquête en ligne, ateliers de concertation citoyenne, entretiens bilatéraux, enquêtes micro trottoirs avec les riverains...

Cette phase a permis entre autres de caractériser la voie d'eau et son environnement, de qualifier les usages actuels, et de recueillir les perceptions et attentes de chacun (cf. annexes jointes à la présente délibération).

- Juillet 2024 à Décembre 2024 : définition des orientations stratégiques du plan d'actions

A la suite du diagnostic, un travail de compilation et de structuration des axes stratégiques du futur plan a été réalisé et permis l'émergence de 3 grandes ambitions, 8 axes stratégiques et 21 fiches actions.

- Janvier 2025 à Décembre 2025 : rédaction des fiches actions

Le travail de co-construction des fiches actions s'est organisé autour d'ateliers thématiques faisant appel à l'expertise de chacune des parties prenantes (VNF, acteurs socio-professionnels, représentants des usagers,...). Les fiches actions ont ensuite été rédigées en précisant pour chacune, le contexte, les objectifs poursuivis, le phasage opérationnel, la gouvernance et les estimations de coûts autant que de possible.

Les 3 grandes ambitions affichées dans le plan d'actions visent à offrir :

- Un canal nouvelle génération

Les 10 actions inscrites dans cette ambition consistent notamment à moderniser l'infrastructure, optimiser la gestion et l'exploitation de la voie d'eau et de ses abords ainsi qu'à préserver et valoriser les fonctions écologiques du canal.

- Un canal populaire

Les 6 actions inscrites dans cette ambition consistent à donner envie aux habitants de réinvestir la voie d'eau et ses abords et de (ré-)concilier les différents usages tout en créant du lien entre tous les publics.

- Un canal découverte des patrimoines et des terroirs

Les 4 actions inscrites portent l'ambition de faire du canal un produit touristique et de promotion du territoire sur l'ensemble de son linéaire et de ses points d'arrêt.

Une dernière fiche action porte sur la gouvernance et le pilotage opérationnel de ce plan d'actions.

Le projet de plan d'actions est annexé à la présente délibération.

Le modèle économique et juridique nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions sera approfondi avec les partenaires en 2026. Certaines actions, considérées comme prioritaires, pourront également être engagées dès 2026.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le plan d'actions de développement du canal de Bourgogne.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	